Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)

Affaire : Mission de contrôleur technique (CT) pour le relogement du Centre de Recherche et d'Expertise de la Logistique, situé au 168 rue de Versailles au Chesnay-Rocquencourt (78)

PREFECTURE DE POLICE
Direction de l'immobilier et de l'environnement
Département construction - Secteur 3
1 bis rue de Lutèce
75195 Paris Cedex 04
A l'attention de :
M. David VU-SAINTONGE ,

N° d'affaire contrôle technique :	NG-CT-7824-4648
Missions de contrôle technique :	L+S+F+P1+PV+LE+TH+AV+GTB+ENV
Missions de vérif. tech. diverses :	ATTHAND2
Missions de vérif. tech. en exploit. :	VIEL+CONSUEL
Chrono du rapport :	05
Auteurs du rapport :	Christian CHEKAM – Ingénieur Chargé d'Affaires Chanemouga VEMOULOU– Spécialiste électricité
Date d'émission du rapport :	09/07/2026

Christian CHEKAM TCHOUAPY
Signature numérique de Christian CHEKAM TCHOUAPY
Date : 2026.07.09 14:14:08 +02'00'

RICT Ind B

Ce rapport annule et remplace notre RICT Ind A du 19/11/2025

DIFFUSION

Rôle	Société	Contact
Maître d'ouvrage	PREFECTURE DE POLICE	M. David VU-SAINTONGE,
Adresse(s) e-mail		
david.vu-saintonge@interieur.gouv.fr ; elodie.godo@interieur.gouv.fr		

Reproduction partielle interdite

Table des matières

1 Description de l'opération 4

2 Renseignements généraux 4

3 Description des bâtiments 6

3.1 Bâtiments d'habitation 6

3.1.1 CLASSEMENT 6

3.1.2 PARCS DE STATIONNEMENT LIES A UN BATIMENT D'HABITATION 6

3.2 Etablissements recevant du public (ERP) 7

3.3 Etablissements soumis au Code du travail 7

3.4 Immeuble de Grande Hauteur (IGH) 7

3.5 Installations Ouvertes au Public (IOP) 7

3.6 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 7

3.7 Ouvrages de Génie Civil 7

3.8 Origine du classement sécurité incendie 8

4 Environnement du projet 8

5 Conception et desserte des bâtiments 8

6 Méthodes constructives 9

7 Installations techniques 9

8 Intervenants 11

9 Mission(s) de POINT CONTROLES retenue(s) par le maître d'ouvrage 12

9.1 Missions de Contrôle Technique 12

9.2 Missions de Vérifications Techniques Diverses 13

9.3 Missions de Vérification Technique en Exploitation 14

10 Documents examinés 15

10.1 Avis des services instructeurs 15

10.2 Documents de conception 15

10.3 Documents d'exécution 16

11 Documents à nous transmettre avant la signature des marchés 17

12 Documents à nous transmettre pendant la phase travaux et jusqu'à réception (au plus tard 10 jours avant exécution des ouvrages concernés) 17

13 Nature et présentation des avis 18

14 Remarques préliminaires 19

15 Observations par corps d'état 21

15.1 Maître d'ouvrage 21
15.2 Architecte 21
15.3 BET Géotechnique 21
15.4 BET Thermique 21
15.5 Fondations / gros œuvre 22
15.6 Charpente 22
15.7 Couverture 22
15.8 Bardages 23
15.9 Serrurerie 23
15.10 ETANCHEITE 23
15.11 Menuiseries extérieures 24
15.12 Plâtrerie 24
15.13 Menuiseries intérieures 24
15.14 Carrelages / Faïences 25
15.15 Revêtements de sols souples 25
15.16 Peintures 25
15.17 RESINE DE SOL 25
15.18 Chauffage – Ventilation – Plomberie 26
15.19 Electricité 26
15.20 Ascenseurs 27
15.21 VRD 27

1 DESCRIPTION DE L'OPERATION

Mission de contrôleur technique (CT) pour le relogement du Centre de Recherche et d'Expertise de la Logistique, situé au 168 rue de Versailles au Chesnay-Rocquencourt (78)

2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Désignation de l'opération	Mission de contrôleur technique (CT) pour le relogement du Centre de Recherche et d'Expertise de la Logistique, situé au 168 rue de Versailles au Chesnay-Rocquencourt (78)
Usage	☐ Immeuble d'habitation ☐ Etablissement recevant du public (ERP) • Types : • Catégorie : ☒ Etablissement soumis au code du travail • Détail : Bureaux et laboratoires ☐ Immeuble de Grande Hauteur (IGH) • Classes : ☐ Installation Ouverte au Public (IOP) ☐ Ouvrage de Génie Civil ☐ Autres (à préciser)
Nombre de bâtiments	1
Nombre de niveaux	R+1
Superficie	
Hauteur du plancher bas du dernier niveau	Bâtiment : ☐ h > 8 m ☒ h < 8 m
Phasage	01
Nature des travaux	☒ Travaux neufs ☐ Travaux sur existants
Durée prévisionnelle des travaux	
Début prévisionnel des travaux	
Coût prévisionnel des travaux (€ HT)	☐ Communiqué ☒ Non communiqué
Autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de	☐ N° : - Déposé le :

Démolir, Autorisation de Travaux, Déclaration Préalable)	- Délivré le : ☒ En attente ☐ Sans objet
Date de la DROC (Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier)	NC
Date de signature de la convention ou du marché de contrôle technique	NC

3 DESCRIPTION DES BATIMENTS

3.1 BATIMENTS D'HABITATION

☒ Sans Objet

3.1.1 CLASSEMENT

Nom du bâtiment	Nombre de niveaux	Classement sécu. inc.	Logement-foyer	Classement hand.	Classement th.	Nombre de logements
		☐ 1ère ind. ☐ 2ème ind. ☐ 2ème col. ☐ 3ème A ☐ 3ème B ☐ 4ème	☐ Pers. âgées ☐ Hand. phy. ☐ Autres ☐ Sans Objet	☐ MI ☐ BHC	☐ MI ☐ MA ☐ BHC	

Classement sécu. inc. = Classement selon le règlement de sécurité

Classement hand. = Classement selon le règlement d'accessibilité aux personnes handicapées

Classement th. = Classement selon la réglementation thermique

ind. = individuel

col. = collectif

Pers. âgées = personnes âgées

Hand. phy = handicapés physiques

MI = Maisons Individuelles

MA = Maisons Accolées

BHC = Bâtiment d'Habitation Collectif

3.1.2 PARCS DE STATIONNEMENT LIES A UN BATIMENT D'HABITATION

☒ Sans Objet

Nom du parking ou du (des) bâtiment(s) d'habitation lié(s)	Niveaux comportant des places de stationnement	Emplacement	Superficie	Ventilation
		☐ Couvert ☐ A l'air libre ☐ Desservi par rampe ☐ Desservi par monte-voitures	☐ S < 100 m² ☐ 100 m² ≤ S ≤ 3 000 m² ☐ S > 3 000 m²	☐ Naturelle ☐ Mécanique ☐ Largement ventilé ☐ Non communiqué

3.2 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

☒ Sans Objet

Nom	Types	Catégorie	Effectif			H > 8 m
			Public	Personnel	Total	
						☐ OUI ☐ NON

3.3 ETABLISSEMENTS SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL

☐ Sans Objet

Nom	Type	Effectif	H > 8 m
Centre de Recherche et d'Expertise de la Logistique	☒ Bureaux ☐ Industrie ☐ Entrepôt ☒ Autres (préciser) :		☐ OUI ☐ NON

3.4 IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR (IGH)

☒ Sans Objet

Nom	Classes	Effectif			ITGH (h > 200 m)
		Public	Personnel	Total	
					☐ OUI ☐ NON

3.5 INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP)

☒ Sans Objet

Nom	Type d'activité

3.6 INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

☒ Sans Objet

Nom	Rubrique	Régime de classement
		☐ A ☐ E ☐ DC ☐ D

3.7 OUVRAGES DE GENIE CIVIL

☒ Sans Objet

Nom	Type d'ouvrage

3.8 ORIGINE DU CLASSEMENT SECURITE INCENDIE

☐ Selon PV de la commission de sécurité
☒ Indiqué par le chef d'établissement
☐ Proposé par le vérificateur

4 ENVIRONNEMENT DU PROJET

Zone de sismicité	1
Catégorie d'importance des bâtiments de la classe « à risque normal »	II
Région climatique de neige	A1
Région climatique de vent	2
Catégorie de terrain (vent)	IIIb
Classement AEV minimal	A*2 E*4 V*A2
Altitude > 200 m	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Distance à la mer ≤ 5 km	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Atmosphère agressive	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Zone inondable	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Risque d'éboulement ou de glissement de terrain	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Risque de modification importante de l'équilibre hydrogéologique du site	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Risque d'effondrement	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Risques liés aux terrassements	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.
Présence d'avoisinants	☒ OUI ☐ NON ☐ N.C.
Présence d'existants	☐ OUI ☒ NON ☐ N.C.

N.C. = Non communiqué

5 CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS

Desserte du bâtiment	☒ Voies engins ☐ Espaces libres ☐ Sans objet	☐ Voies échelles ☐ Passage dévidoir ☐ Non communiqué
Distribution intérieure	☒ Cloisonnement traditionnel ☐ Compartiments	☐ Secteurs ☐ Sans objet ☐ Non communiqué
Encloisonnement des escaliers	Bâtiment : ☐ Encloisonnés ☒ Non encloisonnés	

6 METHODES CONSTRUCTIVES

Fondations	Semelles filantes ou isolées (à confirmer)
Plancher bas	Dallage (à confirmer)
Infrastructure	Béton Armé
Superstructure	Béton armé
Couvertures	Toiture terrasse
Façades	Pierres massive
Menuiseries extérieures	Bois

7 INSTALLATIONS TECHNIQUES

Désenfumage	☒ Désenfumage naturel ☐ Désenfumage mécanique ☐ Sans objet ☐ Non communiqué
Chauffage, réfrigération, eau chaude sanitaire	Chauffage : PAC Aérothermiques montées en cascade – Réversible 2 tubes. Rafraichissement : Split Systèmes individuels réversibles pour les laboratoires n°30, 32, 33, 34, 35 ; 43 et local serveur PAC Aérothermiques montées en cascade – Réversible 2 tubes, pour les autres locaux de type laboratoires, réunion, bureaux et assimilés. ECS : Chauffe-eau électriques indépendants à proximité des points de puisage
Ventilation mécanique contrôlée	double flux
Ventilation de confort	Split / CTA double flux
Gaz combustibles	Sans objet
Fluides médicaux	Sans objet
Installations électriques	Tension alimentation : 20KV Tension utilisation : 230/400V Poste HT/BT : ENEDIS

	Type de comptage : Tarif Fert Régime de neutre : TN
Groupes électrogènes	Nombre : 01 ☐ Sans objet Puissance : 50 KVA ☐ Non communiqué Tension : 230/400V Remplacement : Oui Sécurité : Non
Eclairage de sécurité	Blocs autonomes
Ascenseurs, monte-charges, appareils élévateurs	1
Escaliers mécaniques, trottoirs roulants	Sans objet
Installations de cuisson	Sans objet
Système de sécurité incendie	☐ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ Sans objet ☒ Non communiqué
Equipement d'alarme	☐ 1 ☐ 2a ☐ 2b ☐ 3 ☐ 4 ☐ Sans objet ☒ Non communiqué
Détection automatique d'incendie	NC
Robinets d'incendie armés (RIA)	Sans objet
Colonnes sèches	Sans objet
Colonnes humides	Sans objet
Système d'extinction automatique (sprinkleurs ou autres)	Sans objet
Déversoirs ponctuels	Sans objet
Eléments de construction irrigués	Sans objet
Portes et portails automatiques pour véhicules	Sans objet
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Sans objet
Autres	Sans objet

8 INTERVENANTS

Rôle	Société	Contact
Maître d'ouvrage	PREFECTURE DE POLICE	M. David VU-SAINTONGE,
Adresse(s) e-mail		
david.vu-saintonge@interieur.gouv.fr; elodie.godo@interieur.gouv.fr		

9 MISSION(S) DE POINT CONTROLES RETENUE(S) PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

9.1 MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE

L	SOLIDITÉ des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables	Mission retenue ☒
LP (L + P1)	SOLIDITÉ des ouvrages et des éléments d'équipements dissociables et indissociables	Mission retenue ☒
LE	SOLIDITÉ des existants	Mission retenue ☒
AV	Stabilité des ouvrages AVOISINANTS (limitée aux bâtiments directement contigus, sauf mention contraire)	Mission retenue ☒
SH	SÉCURITÉ des personnes dans les bâtiments d'habitation	Mission retenue ☐
SEI	SÉCURITÉ des personnes dans les ERP et IGH	Mission retenue ☐
STI	SÉCURITÉ des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels (autres qu'ERP)	Mission retenue ☒
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de SÉISME	Mission retenue ☐
PS-E	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de SÉISME dans les constructions EXISTANTES	Mission retenue ☐
HAND	Accessibilité des constructions pour les personnes HANDICAPÉES	Mission retenue ☐
TH	Isolation THERMIQUE et économies d'énergie	Mission retenue ☒
PHH	Isolation ACOUSTIQUE des bâtiments d'habitation	Mission retenue ☐
PHA	Isolation ACOUSTIQUE des bâtiments autres qu'habitation	Mission retenue ☐
F	FONCTIONNEMENT des installations	Mission retenue ☒
PV	Récolement des PROCES-VERBAUX d'essais des installations	Mission retenue ☒
BRD	Transport des BRANCARDS dans les constructions	Mission retenue ☐
GTB	GESTION technique des bâtiments	Mission retenue ☒
HYSH	HYGIENE et SANTE dans les bâtiments d'habitation	Mission retenue ☐
HYSA	HYGIENE et SANTE dans les bâtiments autres que d'habitation	Mission retenue ☐
ENV	ENVIRONNEMENT	Mission retenue ☒
CO	COORDINATION des missions de contrôle	Mission retenue ☐

9.2 MISSIONS DE VERIFICATIONS TECHNIQUES DIVERSES		
AttHand 1	Attestations intermédiaires de vérification de l'accessibilité pour les personnes handicapées (en fin de gros œuvre et en fin de cloisonnement)	Mission retenue ☐
AttHand 2	Attestation finale de vérification de l'accessibilité pour les personnes handicapées	Mission retenue ☒
AttRT	Attestation de prise en compte de la réglementation thermique RT 2012 ou RE 2020 à l'achèvement des travaux (mesures de perméabilité à l'air non inclues)	Mission retenue ☐
Perméa 1	Mesures de perméabilité à l'air intermédiaires (préciser le nombre de mesures souhaitées, et le nombre d'interventions)	Mission retenue ☐
Perméa 2	Mesures de perméabilité à l'air réglementaires de fin de travaux	Mission retenue ☐
AttPH	Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique de fin de travaux pour les bâtiments d'habitation neufs (mesures acoustiques non inclues)	Mission retenue ☐
MesAc 1	Mesures acoustiques intermédiaires (préciser le nombre et le type de mesures souhaitées, et le nombre d'interventions)	Mission retenue ☐
MesAc 2	Mesures acoustiques réglementaires de fin de travaux pour les bâtiments d'habitation neufs	Mission retenue ☐
DPE	Diagnostic de Performance Energétique	Mission retenue ☐
Thermog	Mesures par thermographie infrarouge	Mission retenue ☐
PK	Vérification des dimensions des parcs de stationnement selon la norme NF P 91-100 (accessibles au public) ou NF P 91-120 (à usage privatif), limitée à un avis sur plans	Mission retenue ☐
AVDemol	Vérification de la stabilité des ouvrages avoisinants dans le cadre de travaux de démolition, limitée à un avis sur plans et notes de calcul transmises par le BET du démolisseur	Mission retenue ☐
SolFond	Vérification des travaux de confortement du sol, selon les référentiels applicables, limitée à un avis sur plans et notes de calcul transmises par le BET géotechnique et l'entreprise	Mission retenue ☐
AttArgiles	Attestation de prise en compte du phénomène de retrait gonflement des sols argileux à la déclaration d'achèvement des travaux (maison individuelle en zone moyenne ou forte)	Mission retenue ☐
AttAchèv	Attestation d'achèvement des travaux prévue à l'article R.261-24 du Code de la construction et de l'habitation	Mission retenue ☐
ExaTec	Examen technique spécifique demandé par le maître d'ouvrage (solidité, sécurité incendie, accessibilité handicapés, ou autre) à décrire très précisément	Mission retenue ☐

9.3 MISSIONS DE VERIFICATION TECHNIQUE EN EXPLOITATION		
VIEL	Vérification initiale des installations électriques	Mission retenue ☒
PEREL	Vérification périodique des installations électriques	Mission retenue ☐
VSDIT	Vérification sur demande de l'inspection du travail	Mission retenue ☐
CONSUEL	Vérification avant mise sous tension (obtention du Consuel)	Mission retenue ☒
VIT	Vérification des installations temporaires	Mission retenue ☐
VIT-B	Vérification biennale des installations temporaires	Mission retenue ☐
Q18	Compte-rendu de vérification Q18 selon le référentiel APSAD D18	Mission retenue ☐
LVR	Mission de levée des réserves	Mission retenue ☐
EXAELEC	Mission d'examen technique des installations électriques	Mission retenue ☐
RVRE-ELEC	Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques pour les ERP du 1er groupe	Mission retenue ☐
VTE-ELEC	Vérifications techniques en exploitation des installations électriques pour les ERP de 5e catégorie	Mission retenue ☐
VTE-GAZ	Vérifications techniques en exploitation des installations gaz	Mission retenue ☐
VTE-MS	Vérifications techniques en exploitation des moyens de secours	Mission retenue ☐

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

10 DOCUMENTS EXAMINES

10.1 AVIS DES SERVICES INSTRUCTEURS

Arrêté du Permis de Construire / d'Autorisation de Travaux n° _____, déposé le __/__/____, obtenu le __/__/____
Attendus du PC / AT

10.2 DOCUMENTS DE CONCEPTION

CCTP MACRO LOT 01 - VRD AMENAGEMENTS PAYSAGERS

CCTP MACRO LOT 02 - CLOS COUVERT ET CORPS D ETAT ARCHITECTURAUX

CCTP MACRO LOT 03 - CRVPS FLUIDES SPECIAUX

CCTP MACRO LOT 04 - CFO CFA ASCENCEURS

Lot 00 CCTP COMMUN.pdf
Lot 02.3 MENUISERIES EXTERIEURES.pdf
CHR_PRO_NOTE PRESENTATION EVOLUTIONS ARCHITECTURALES.pdf
CHR_PRO_PLANNING OPERATION.pdf

CHR_PRO_TABLEAU DE SURFACE.pdf

CHR_PRO_TABLEAU DES OBSERVATIONS MOA MOE.pdf
CHR_PRO_CARNET DE DETAILS.pdf

CHR_PRO_CARNET DE MENUISERIES EXTERIEURES.pdf

CHR_PRO_CARNET DE MENUISERIES INTERIEURES & MOBILIER.pdf

CHR_PRO_CARNET DE REPERAGES.pdf

CHR_PRO_CARNET DE SERRURERIES.pdf

CHR_PRO_PLANS GENERAUX.pdf
Plan ELEC PRO CREL ELEC RDC R+1 (15-10-2025).pdf
CRVPS-01-RDC.pdf

CRVPS-02-R+1.pdf

CRVPS-03-Toiture.pdf

CRVPS-FS-00-Sous Dalle RDC.pdf

FS-RDC.pdf
CHR_PRO base PIC 251017.pdf

CHR_PRO_PL ST 251015 he.pdf

Plan n°1 - Plan de prestations VRD.pdf

Plan n°2 - Plan des réseaux humides.pdf

Plan n°3 - Plan des réseaux secs.pdf

Plan n°4 - Plan de terrassement bâtiment.pdf

Plan n°5 - Plan de déblais-remblais bâtiment.pdf

Plan n°6 - Plan de terrassement aménagement.pdf

Plan n°7 - Plan de déblais-remblais aménagement.pdf

10.3 DOCUMENTS D'EXECUTION

Sans objet à ce stade

11 DOCUMENTS A NOUS TRANSMETTRE AVANT LA SIGNATURE DES MARCHES

Arrêté du Permis de Construire / de l'Autorisation de Travaux et ses attendus (PV de la Commission de Sécurité, PV de la Commission d'Accessibilité, …)
Déclaration d'effectif du Maître d'Ouvrage ou du Chef d'Etablissement
Plans techniques
Etude géotechnique G2 PRO
Etude thermique
Notice de sécurité
Notice d'accessibilité
Tout document de conception modifié depuis l'émission du présent rapport, s'il y a lieu

12 DOCUMENTS A NOUS TRANSMETTRE PENDANT LA PHASE TRAVAUX ET JUSQU'A RECEPTION (AU PLUS TARD 10 JOURS AVANT EXECUTION DES OUVRAGES CONCERNES)

Tout document de conception modifié depuis l'émission du présent rapport, s'il y a lieu
Documents graphiques : plans d'exécution, coupes, carnets de détails, synoptiques, plans de repérage, etc.
Documentation technique des produits, notamment : - Fiches techniques ; - Documents émanant du CSTB, justifiant le caractère de technique courante : Avis Techniques / Documents Techniques d'Application, Appréciations Techniques d'Expérimentation avec avis favorable, Pass'Innovation verts ; - PV de laboratoire agréé, justifiant les caractéristiques de résistance au feu ou de réaction au feu des ouvrages ; - Certificats ACERMI, justifiant la résistance thermique des isolants thermiques ; - PV de laboratoire compétent ou certificats, justifiant les autres caractéristiques des ouvrages (résistance thermique d'ouvrages autres qu'isolants thermiques, propriétés acoustiques, classement UPEC, etc.) ; - Certificats NF/CE justifiant le respect des normes et justifiant éventuellement la résistance au feu ou la réaction au feu des ouvrages (accompagnés de leur notice de pose approuvée dans le certificat).
Notes de calculs demandées par le contrôleur technique
PV d'essais réalisés sur site
Fiches d'autocontrôles des entreprises
Etudes géotechniques G3 et G4, s'il y a lieu
Etude thermique mise à jour en phase exécution, s'il y a lieu

13 NATURE ET PRESENTATION DES AVIS

Dans ce rapport, nos avis sont donnés sous les formes suivantes :

F – Avis Favorable : Les dispositions prévues dans les documents examinés sont satisfaisantes et n'appellent pas de remarque à ce stade. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

D – Avis Défavorable : Les dispositions prévues dans les documents examinés ne sont pas satisfaisantes et doivent être modifiées, car elles sont non conformes à la réglementation en vigueur ou aux règles de l'art, ou elles présentent un risque aggravé de sinistralité.

S – Avis Suspendu : Les dispositions prévues dans les documents examinés ne sont pas suffisamment précises pour émettre un Avis Favorable, et doivent être complétées. En l'absence de compléments d'information satisfaisants, notre avis devra être considéré comme Défavorable.

SO – Sans Objet : Les dispositions visées ne concernent pas l'établissement ou le marché de travaux.

PM – Pour Mémoire : Les dispositions visées ne donnent pas lieu à la formulation d'un avis dans le cadre de ce rapport. Il s'agit en général d'un rappel à l'intention de l'exploitant, du maître d'ouvrage, et/ou des constructeurs.

HM – Hors Mission : L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées (hors mission contrôle technique, ou mission non retenue par le maître d'ouvrage). Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet d'un complément de mission.

14 REMARQUES PRELIMINAIRES

L'intervention du contrôleur technique s'exerce conformément aux dispositions de la norme NF P 03-100 relative aux critères généraux pour la contribution du contrôle technique à la prévention des aléas techniques dans le domaine de la construction, ainsi qu'aux dispositions complémentaires ou aux aménagements apportés par les conditions générales et, le cas échéant, par les autres pièces constitutives du contrat.

Les seuls aléas techniques pris en compte par le contrôleur technique sont ceux visés par les missions retenues par le maître de l'ouvrage et citées dans les conditions particulières du contrat. Ils concernent uniquement les constructions achevées (sauf dans le cas de la mission AV en ce qui concerne la stabilité des avoisinants). Les travaux préparatoires tels que : démolitions, terrassements, blindages, coffrages, étaiements, échafaudages, levages, manutentions, mesures conservatoires avant exécution, ne relèvent pas de la mission du contrôleur technique (sauf dans le cas de la mission AV en ce qui concerne la stabilité des avoisinants).

Le contrôleur technique donne son avis sur l'ouvrage sur la base d'une analyse de risques au regard, d'une part, du référentiel des missions qui lui sont confiées et, d'autre part, des informations techniques portées à sa connaissance par le maître d'ouvrage.

En conséquence, il n'appartient pas au contrôleur technique de procéder à un examen exhaustif des documents émis par les concepteurs, maîtres d'œuvre, bureaux d'études et entreprises.

Le maître de l'ouvrage s'engage à signaler ou faire signaler au contrôleur technique tous incidents, modifications ou circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice de sa mission, et notamment lui communiquer les sujétions d'exploitation de l'ouvrage, telles celles relatives aux hypothèses de charges d'utilisation ou liées à la nature et aux caractéristiques des matériaux, matériels ou produits objets de l'exploitation.

L'intervention du contrôleur technique ne porte ni sur la sécurité et la santé des personnes pendant toute la durée des travaux, ni sur la sécurité des matériels utilisés par les entreprises, tels que grues, engins de chantier, échafaudage.

Le contrôleur technique ne procède pas aux vérifications de l'implantation ou des métrés des ouvrages et éléments d'ouvrage ni des cotes relatives à leur planimétrie, verticalité, horizontalité ou aux caractéristiques dimensionnelles afférentes à la conception architecturale et fonctionnelle de l'ouvrage, lorsqu'ils n'ont pas d'influence sur les missions du contrôleur technique.

Il n'appartient pas au contrôleur technique de s'assurer que ses avis sont suivis d'effet, et de prendre, ou de faire prendre, les mesures nécessaires pour la suppression des anomalies signalées.

La responsabilité de contrôleur technique est celle d'un prestataire de service assujetti à une obligation de moyens. Elle ne peut être recherchée pour une mauvaise conception ou exécution d'ouvrages dont les documents ne lui ont pas été transmis. La responsabilité du contrôleur technique s'apprécie dans les limites des missions définies par le contrat le liant au maître d'ouvrage.

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à l'examen de POINT CONTROLES et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

Notre responsabilité ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans avis favorable de notre part.

Après la signature des marchés, tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra être signalé à POINT CONTROLES, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier. Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à POINT CONTROLES au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent systématiquement informer au préalable POINT CONTROLES de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement). Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits) ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou d'un Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation orange ou rouge ;
- d'un ATE (Agrément Technique Européen) non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique particulière.

Nous rappelons qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire, afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction, consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à POINT CONTROLES. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, POINT CONTROLES serait dans l'obligation d'émettre un avis défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause, l'emploi de procédés relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO du Maître d'ouvrage, RCD des constructeurs : architecte, bureaux d'études, entreprises de travaux…), ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

L'ensemble de nos avis (phases conception, exécution, réception et GPA) seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires, sauf demande contraire explicitement formulée par le Maître d'ouvrage.

15 OBSERVATIONS PAR CORPS D'ETAT

L'avis de POINT CONTROLES sur les documents répertoriés au §10 ci-avant est réputé Favorable, sauf si le document fait l'objet d'un avis Suspendu ou Défavorable ci-après.

Les avis Suspendus ou Défavorables qui seront non levés à la réception des travaux, feront l'objet d'un avis Défavorable dans notre RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique).

De même, les documents non transmis à la réception des travaux, feront l'objet d'un avis Défavorable dans notre RFCT.

15.1 MAITRE D'OUVRAGE

Points examinés	Observations	Avis
PC / AT	Le maître d'ouvrage devra nous transmettre l'arrêté de PC / AT et ses attendus.	**S**

15.2 ARCHITECTE

Points examinés	Observations	Avis
Plans architecte	-Toute main courante doit être prolonger horizontalement de la longueur d'un giron au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales. -Prévoir un siège de douche dans la douche PMR -Fournir la notice accessibilité -Fournir la notice de sécurité	**S**

15.3 BET GEOTECHNIQUE

Points examinés	Observations	Avis
Etude géotechnique	Nous transmettre une étude géotechnique G2 PRO. Rappel : l'étude géotechnique G2 PRO est obligatoire selon la version actuelle des DTU Fondations.	**S**
Documents à transmettre en phase EXE		

15.4 BET THERMIQUE

Points examinés	Observations	Avis
Etude thermique	Nous transmettre l'étude thermique	**S**
Documents à transmettre en phase EXE		
Etude thermique mise à jour suite aux modifications apportées au projet (le cas échéant), avec fichier .xml.		

15.5 FONDATIONS / GROS ŒUVRE

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.1	Il conviendra de nous communiquer le rapport de sol G2 PRO	**S**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution (coffrage, ferraillage), coupes		
Descriptif détaillé des dallages : épaisseur, calepinage des joints (avec coupe précisant le type et l'épaisseur des joints), caractéristiques du béton, pentes, épaisseur et caractéristiques de la couche de forme, ferraillage, traitement de surface		
PV d'essais à la plaque de la plateforme support de dallage (en fin de travaux de compactage)		
Descente de charge avec note de calcul des fondations et des éléments de structure.		
Bons de livraison du béton		
Certificat NF/CE des volets de désenfumage (précisant la résistance au feu)		

15.6 CHARPENTE

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.8	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution, coupes, détails (notamment fixations)		
Notes de calculs des éléments de la charpente et de leurs fixations		
Fiches techniques		
Certificat de traitement de l'acier vis-à-vis de la rouille		

15.7 COUVERTURE

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 2.02	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution, coupes, détails (notamment dispositifs de ventilation en sous-face de couverture, et dispositifs d'évacuation des eaux pluviales)		
Fiches techniques		

15.8 BARDAGES		
Points examinés	**Observations**	**Avis**
CCTP 2.10	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution, coupes, détails (notamment dispositifs réduisant la propagation du feu selon le Guide construction bois, et les points singuliers tels que joint de dilatation et pieds de façade)		
Fiches techniques		
PV de réaction au feu des bardages		
Certificat ACERMI des isolants		

15.9 SERRURERIE		
Points examinés	**Observations**	**Avis**
CCTP LOT 2.08	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution, coupes, détails (notamment fixations)		
Notes de calcul des garde-corps et de leurs fixations		
Fiches techniques		
PV de résistance au feu des portes coupe-feu		

15.10 ETANCHEITE		
Points examinés	**Observations**	**Avis**
CCTP LOT 02.2	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution, coupes, détails (notamment le traitement des relevés d'étanchéité et points singuliers tels que joint de dilatation, et dispositifs d'évacuation des eaux pluviales)		
Fiches techniques		
Avis Techniques des complexes d'isolation étanchéité		
Justificatif de dimensionnement des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales		
Certificat ACERMI des isolants		
Certificat NF/CE des exutoires de désenfumage en toiture		
PV de réaction au feu des lanterneaux de désenfumage		
PV d'essai « 1200 joules » des lanterneaux de désenfumage		
Certificat NF/CE des SDAD (Systèmes Détecteurs Autonomes Déclencheurs)		

Autocontrôles de désenfumage (en fin de travaux)

15.11 MENUISERIES EXTERIEURES

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.3	Avis favorable sur le CCTP **Note** : Toute porte verrouillée doit être manœuvrable de l'intérieur par une manœuvre simple et sans clé.	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution, coupes, détails (précisant notamment la nomenclature des vitrages)		
Fiches techniques		
Justificatif de classement AEV des menuiseries extérieures		
Certificat CEKAL des vitrages isolants		
Certificat SNJF des mastics		

15.12 PLATRERIE

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.4	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Rappels	Il conviendra de prévoir des renforts incorporés dans les panneaux au droit des appareillages sanitaires ou de cuisine et dans les cloisons donnant sur vide.	**PM**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans de repérage		
Fiches techniques		
PV de résistance au feu des cloisons résistantes au feu, des gaines techniques, des conduits coupe-feu		
PV de réaction au feu des faux-plafonds		
Certificat ACERMI des isolants		
PV acoustique des doublages sur parois		

15.13 MENUISERIES INTERIEURES

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.7	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans de repérage		
Fiches techniques		

PV de résistance au feu des portes résistantes au feu , des façades de gaines techniques, des trappes de visite
PV acoustique des portes

15.14 CARRELAGES / FAÏENCES

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.5	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans de repérage		
Fiches techniques		
Justificatif de classement UPEC des carrelages		
Fiche technique des systèmes d'étanchéité liquide, justifiant le respect des Règles Professionnelles		

15.15 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 02.5	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans de repérage		
Fiches techniques		
Justificatif de classement UPEC des revêtements de sols souples		
PV de réaction au feu des revêtements de sols souples.		

15.16 PEINTURES

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 2.09	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans de repérage		
Fiches techniques		
Fiches d'auto-contrôle, précisant l'état de siccité des supports.		

15.17 RESINE DE SOL

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 2.06	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		

Plans de repérage
Fiches techniques
Fiches d'auto-contrôle

15.18 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 03.1 et 03.2	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution		
Fiches techniques des matériaux		
PV de résistance au feu des extracteurs de VMC ; manchon coupe-feu ; clapet coupe-feu		
PV acoustique des bouches d'extraction		
PV acoustiques des entrées d'air		

15.19 ELECTRICITE

Points examinés	Observations	Avis
CCTP LOT 04.1	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Rappels	Conformément à la norme NF EN 81-70, les dispositifs de commande des ascenseurs devront être situés à 0,50m minimum d'un angle rentrant de parois. A prendre en compte lors de l'installation, en concertation avec le lot Ascenseurs.	**PM**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'exécution		
Fiches techniques		

L'entreprise devra nous transmettre avant l'exécution pour avis :

• Fiches produits des éléments mis en œuvre

• Les types et natures des canalisations enterrées ainsi que des conduits et appareillages encastrés.

• Le mode de fixation des conduits, des canalisations et des appareils apparents.

• Le schéma unifilaire des installations comportant les indications suivantes :

- Nature, section, longueur, cheminement et mode de pose des conducteurs actifs et de protection ;

- Emplacement, nature, calibre, temporisation, réglage des dispositifs de sectionnement, coupure et protection contre les courts circuits, les surintensités et les contacts indirects.

- Les puissances installées, les intensités de court-circuit, ainsi que le pouvoir de coupure des appareils en place.

• Les notes de calculs BT pour l'ensemble des départs.

• Une liste des différents appareils électriques en précisant marque, type, référence du constructeur avec indication en regard du degré IP (indice de protection) et les locaux dans lesquels ils sont installées.

• Une liste des différents types de câbles ou canalisations utilisés en précisant les locaux ou les zones dans lesquels ils sont prévus ainsi que le mode de pose et la longueur des circuits. • La constitution et nature des prises de terre. • Les notices des appareils d'éclairage. - plans de distribution (faisant figurer les locaux, les volumes des salles d'eau) ; - contrôle de la résistance de prise de terre ; - études d'éclairement ; - autocontrôles.

15.20 ASCENSEURS		
Points examinés	**Observations**	**Avis**
CCTP LOT04.2	Avis favorable sur le CCTP	**F**
Rappels	Conformément à la norme NF EN 81-70, les dispositifs de commande des ascenseurs devront être situés à 0,50m minimum d'un angle rentrant de parois. A prendre en compte lors de l'installation, en concertation avec le lot Electricité.	**PM**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans d'implantation avec efforts transmis au bâtiment et dimensions		
PV de résistance au feu des portes palières d'ascenseur		
Certification CE de l'installateur (en fin de travaux)		

15.21 VRD		
Points examinés	**Observations**	**Avis**
CCTP lot 01	Avis favorable sur le CCTP.	**F**
Rappels	Toutes les mesures seront prises pour protéger les tuyaux de tout écrasement en assurant un recouvrement suffisant et en réalisant avec soin le compactage. Les pentes et les distances réglementaires entre canalisations doivent être respectées. Les canalisations d'eau devront être placées hors gel. Les réseaux électriques et téléphoniques devront être placés à 0,80 m de profondeur minimum. Il conviendra de placer des regards à chaque changement de direction (pour les eaux usées, eaux vannes). Un grillage avertisseur de couleur normalisée devra être mis en œuvre pour chaque type de canalisation. Les terres excédentaires impropres seront évacuées aux décharges.	**PM**
Documents à transmettre en phase EXE		
Plans et détails d'exécution pour les voiries (précisant notamment les pentes, les regards de visites, et une coupe indiquant le type de matériau employé et les épaisseurs mises en œuvre) et pour les réseaux enterrés (avec détails sur les tranchées des canalisations)		

Fiches techniques : Bordures et Caniveaux, Fourreaux, chambre de tirage, canalisations d'assainissement PVC CR16, Bassin de rétention, Tuyaux en PEHD, Manchons en PEHD, Coude en PEHD, Tés en PEHD, regards de visite, clôtures, mobilier urbain, bateau d'accès, bande anti-rejaillissement, matériaux de voirie, etc.
Note de calcul justifiant la structure des chaussées et stationnements en enrobés noirs (voirie légère)
Notes de calculs des murets de soutènement, massifs d'ancrage en béton des éclairages extérieurs
PV d'essais de compactage (essai Proctor) des fonds de forme de voiries
PV d'essais à la Dynaplaque (EV2/EV1)